



HAL
open science

Être père “ solo ” : un modèle de “ bon ” père à construire au quotidien ?

Alexandra Piesen

► **To cite this version:**

Alexandra Piesen. Être père “ solo ” : un modèle de “ bon ” père à construire au quotidien ?. *Encyclo. Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés ED 624*, 2019, Maternités, paternités : représentations, pratiques, nouvelles perspectives, 10, pp.71-90. hal-02469966v2

HAL Id: hal-02469966

<https://u-paris.hal.science/hal-02469966v2>

Submitted on 8 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Encyclo

Revue de l'École doctorale ED 624

Économies

Pensée critique

Espaces

Politique

Sociétés

Pratiques sociales

Civilisations

ALEXANDRA PIESEN *

ÊTRE PÈRE « SOLO » : UN MODÈLE DE « BON » PÈRE À CONSTRUIRE AU QUOTIDIEN ?

L'expression récente « familles monoparentales¹ » désigne des situations qui composent la diversité des formes familiales françaises et représentent 1,5 million de familles en France métropolitaine en 2011². Dès les années 1970, des sociologues³ se sont intéressés à cette structure et à ses caractéristiques. La monoparentalité « recouvre une grande diversité de situations⁴ ». L'objectif recherché à travers cette expression visait à dé-stigmatiser une forme familiale jusqu'alors estimée comme « bancable ». Il s'agissait également d'adapter le vocabulaire scientifique aux nouvelles représentations sociales⁵, en donnant une visibilité institutionnelle et sociale à cette configuration familiale afin de la normaliser. Cependant, l'expression « famille monoparentale » tend à minimiser voire à nier l'existence de l'autre parent, alors qu'il est souvent (encore) présent dans la vie de l'enfant

* Docteure en sociologie, chercheuse associée au « Centre de Recherche sur les Liens Sociaux » (CERLIS), UMR 8070, Université Paris Descartes.

¹ Nadine LEFAUCHEUR, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? », in AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui*, (diffusion PUF/INED), 1986, p. 173-181. Cette expression est apparue dès 1975. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui classait ce type de famille sous la rubrique « familles biologiques ne comprenant pas de couples » (recensement de 1962), a repris à son compte cette dénomination lors du recensement de 1982. C'est dans le rapport du Groupe Prospective de la Famille pour la préparation du VII^e Plan (édité en février 1975 par Hachette) que ce terme a, semble-t-il, été utilisé pour la première fois dans une publication française (information communiquée par Henri LERIDON).

² Guillemette BUISSON, Vianney COSTEMALLE et Fabienne DAGUET, « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *INSEE Première*, 2015 n° 1539.

³ Nadine LEFAUCHEUR, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? », in AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui* (diffusion PUF/INED), 1986, p. 173-181.

⁴ Marie-Thérèse LETABLIER, « La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements », in RUSPINI E., *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie, Tendances défis et nouvelles exigences*, 2011, Paris, L'Harmattan, p. 39.

⁵ Gérard NEYRAND, « Mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné. Du bon usage des désignations savantes », *Dialogue*, 2001, n° 151, p. 72-81.

(appels téléphoniques, droit de visite et d'hébergement, *etc.*). La volonté de ne pas réutiliser cette appellation pour caractériser la population étudiée nous a amené à réfléchir à d'autres expressions, selon nous, plus adaptées à la situation des parents rencontrés. Nous avons choisi également d'éviter l'expression de « pères célibataires » (fréquemment utilisée dans sa version féminine) en raison du flou entourant cet adjectif qui peut prendre plusieurs significations : absence de couple au moment de l'entretien ou état matrimonial. Dominique Mehl soulignait déjà la difficulté d'utiliser ce terme précisant que : « Le ou la célibataire des statistiques sociales sont des personnes non mariées mais qui peuvent vivre en union libre. Ils peuvent aussi vivre seuls tout en étant en couple, en témoigne l'apparition des unions conjugales non cohabitantes, chacun ayant un domicile propre mais partageant néanmoins une vie commune. » Ainsi, le célibat reflète-t-il davantage une qualification par l'état civil qu'une photographie du vécu⁶.

Le choix de notre dénomination a porté sur l'expression indigène de « pères solos » pour deux raisons principales. D'une part, le terme « solo » renvoie à la métaphore du soliste qui joue seul sur le devant de la scène avec l'appui, en arrière-plan, de l'orchestre (ici l'orchestre pourrait être composé des tiers aidant le parent au quotidien) ; d'autre part, les individus se retrouvent dans cette expression puisque c'est souvent celle-ci qu'ils emploient pour décrire leur situation. Cette appellation a déjà été utilisée par d'autres chercheurs comme Agnès Martial⁷. L'expression « solo », moins connotée négativement, semble mieux correspondre aux parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) aujourd'hui. Bien que ces derniers soient le plus souvent « classés » dans la catégorie « famille monoparentale » par les statistiques parce qu'ils élèvent seuls leur(s) enfant(s) au quotidien - ils ont la résidence habituelle et quotidienne de leur(s) enfant(s), n'ont pas de conjoint cohabitant et ont à charge des enfants mineurs -, la plupart d'entre eux

⁶ Dominique MEHLA, *Maternités solo*, Saarbrücken, Éditions Universitaires Européennes, 2016, p. 3.

⁷ Agnès MARTIAL (dir.), *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-Marseille, Presses Universitaires de Provence, 2016 ; Agnès MARTIAL, « Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés », *Informations sociales*, 176, 2013, p. 62-70 ; Agnès MARTIAL, « Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, 176, 2013, p. 36-44 ; Agnès MARTIAL, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, PUF, 42, 2012, p. 105-116. Cette expression a également été utilisée par Patrice Huerre et Christilla Pellé-Douël dans leur ouvrage (*Pères solos, pères singuliers ?*, Paris, Albin Michel, 2010).

insistent dans les entretiens sur le fait qu'ils ne se reconnaissent pas dans les « familles monoparentales », notamment parce que certains d'entre eux ont « choisi » cette configuration familiale. Ils soulignent qu'ils ne sont pas « seuls » au sens où ils sont entourés par leur famille, amis et même le voisinage pour certains. Dès lors, ils ne s'identifient pas à la catégorie « famille monoparentale » souvent associée à l'idée de « parents isolés⁸ ». Ces parents solos, bien qu'ils expriment une certaine solitude, précisent que ce sentiment ne signifie pas qu'ils soient livrés à eux-mêmes quotidiennement. La plupart d'entre eux peuvent se reposer occasionnellement ou régulièrement sur d'autres individus au quotidien.

Parmi les parents solos rencontrés, nous avons identifié quatre sous-types caractérisant les pères et les mères, regroupées sous deux types : les parents « solos mixtes » et les parents « solos stricts ». Nous nous consacrerons dans cet article uniquement aux pères⁹ (« solos mixtes » et « solos stricts »). Le premier type, les pères « solos mixtes », caractérise les hommes qui ont obtenu la résidence habituelle de leur(s) enfant(s) à leur domicile et dont l'ex-conjointe est encore (plus ou moins) présente. Ces pères doivent définir leur rôle parental au regard de l'autre parent. Bien que le parent « gardien » soit celui chez qui la résidence a été fixée, l'autorité conjointe reste de rigueur (loi de 1987). Les deux ex-conjoints doivent continuer à respecter l'entité du couple parental même si celui-ci est rompu. Dans le second type, les pères « solos stricts », les hommes sont « seuls » au sens où l'autre parent n'est plus présent. Le choix du qualificatif « strict » plutôt qu'« exclusif » repose sur un aspect souligné par Marianne Modak et Clothilde Palazzo¹⁰ dans leur étude sur les différents modèles de paternité. Selon ces deux auteures, le terme « exclusif » comporte une dimension de mise à l'écart volontaire de la mère par le père. Reprendre ce qualificatif dans notre recherche, c'était s'inscrire dans l'idée selon laquelle le père « solo strict » mettait volontairement à distance le parent « non gardien », ce qui n'est pas le cas dans le corpus enquêté. Tous les pères solos rencontrés (mixtes ou stricts¹¹), quelles que soient les relations

⁸ Selon l'INSEE, en 2013, les familles monoparentales représentent 22,2% dans l'ensemble des familles avec des enfants de moins de 18 ans. Les femmes représentent 85% des parents à la tête de famille monoparentale alors que les hommes sont 15% (INSEE Références, Édition 2015).

⁹ Dans le cadre de notre thèse soutenue en 2017, nous avons réalisé 54 entretiens avec des parents solos (36 mères et 18 pères).

¹⁰ Marianne MODAK, Clothilde PALAZZO, *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Lausanne, Editions EESP, 2002.

¹¹ Parmi les 18 pères solos rencontrés dans le cadre de cette recherche, 11 étaient

entretenues avec leur ex-conjointe, souhaitent que cette dernière reste présente dans le quotidien de l'enfant. L'absence de l'autre parent peut s'expliquer par le décès ou la « disparition », caractérisée par le départ souvent soudain et brutal de l'autre parent. Ce dernier a quitté le domicile familial du jour au lendemain, laissant l'autre parent seul avec les enfants sans donner de nouvelles. Le choix de qualifier ce départ de « disparition », repose sur le souhait de souligner l'aspect dramatique de cette seconde configuration.

L'article aborde la perception que les pères solos ont de leur paternité au quotidien et ses « reformulations¹² » depuis l'entrée en parentalité solo. En effet, comme le souligne Agnès Martial :

La rupture [conjugale] ouvre une « bifurcation », un « tournant de l'existence » dans les itinéraires des hommes, en ce qu'elle les conduit à reformuler le sens d'une situation irrémédiablement transformée [...], la façon dont ce tournant peut changer les manières d'être père révèle alors la pluralité des expériences¹³.

L'entrée en parentalité solo amène une reconfiguration des représentations et des rôles parentaux de la part de ces pères. Comment réalisent-ils leur rôle de père au quotidien ? Reprennent-ils à leur charge l'ensemble des attributs « traditionnels » des rôles maternel et paternel ? Cette enquête s'inscrit dans un ensemble de travaux dont l'objectif est de comprendre les évolutions et les changements dans la construction de la paternité contemporaine. La notion de « rôle parental¹⁴ » servira de cadre d'analyse. Selon Françoise Le Borgne-Uguen, « la construction sociale de ce rôle de parent émerge dès lors que l'on est attentif, au-delà de la diversité des styles familiaux, à repérer un certain nombre d'interrogations communes sur ce qu'est le fait d'être parent¹⁵ ». Le caractère « en construction » de la paternité contemporaine entre normes et pratiques effectives sera souligné. L'article porte sur un groupe spécifique de dix-huit pères : hommes divorcés, veufs ou célibataires devenus pères « gardiens », assumant en grande partie l'éducation de leur(s) enfant(s)¹⁶.

« stricts » et 7 étaient « mixtes ».

¹² Agnès MARTIAL (dir.), *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, op. cit.

¹³ *Ibid.*, p.80.

¹⁴ Françoise LE BORGNE-UGUEN, « Des styles familiaux au rôle parental... », in D. COUM, *Des parents ! Quoi sert ?*, Toulouse, Éditions Érès, 2001, p. 99-124.

¹⁵ *Ibid.*, p. 99.

¹⁶ L'ensemble des pères rencontrés se déclaraient hétérosexuels. Les CSP représentées

À l'ère où les formes familiales tendent à se diversifier, une volonté demeure, celle d'être de « bons » parents. Mais comment définir cette « bonne » parentalité ? Des travaux¹⁷ permettent d'éclairer les attentes sociales vis-à-vis du « bon » parent. Bien que les théories sociologiques relatives aux rôles parentaux et à la « bonne » parentalité soient pertinentes pour étudier les évolutions familiales, elles se sont jusqu'alors peu penchées sur la situation des pères solos. Comment ces pères solos vivent-ils leur paternité au quotidien ? En l'absence d'un modèle prescrit de « bonne paternité solo », à quel(s) modèle(s) se réfèrent-ils ? Comment répondent-ils au quotidien à l'injonction d'être un « bon » parent ?

Nous reviendrons sur les difficultés quotidiennes de ces pères (doutes, réflexivité sur les pratiques parentales, rapport à la norme, etc.), liées au manque de modèle prescrit de « bon » père solo. Nous étudierons comment ces pères construisent leur modèle de « bonne » paternité au quotidien et quels en sont les éléments constitutifs (« jouer les deux rôles¹⁸ », soins des enfants, réflexivité, etc.). Enfin, nous interrogerons l'idée selon laquelle, la paternité solo serait une paternité « sous surveillance », ce qui peut conduire à des attitudes parentales visant une « parentalité parfaite ». À travers cet article, nous démontrerons que c'est au père solo de composer un nouveau répertoire avec deux partitions socialement genrées.

Méthodologie

S'appuyant sur les résultats d'une recherche doctorale en sociologie¹⁹, l'article étudie les pères solos, définis comme parents

sont relativement variées bien que le corpus soit plutôt composé de CSP +. Cette surreprésentation des classes moyennes et supérieures peut s'expliquer par deux hypothèses : les pères solos sont minoritaires et lorsqu'ils obtiennent la résidence, c'est également parce que leur profession semble permettre un cadre stable (du moins, plus que celui proposé par la mère), par ailleurs, ils obtiennent la résidence à un âge plus avancé et ont donc une meilleure insertion professionnelle au moment où ils se retrouvent seuls avec leur(s) enfant(s).

¹⁷ Voir Claude MARTIN, « Être un bon parent ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014 ; Marie-Clémence LE PAPE, « Qu'est-ce qu'un "bon" parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », in C. MARTIN (dir.), *Être un « bon » parent. Une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, 2014, p. 31-51 ; Marianne MODAK, Clothilde PALAZZO, *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, op. cit.

¹⁸ Cette expression est issue des entretiens réalisés avec les parents solos.

¹⁹ Cette thèse de sociologie, débutée en 2012 sous la direction de François de Singly et soutenue en 2017, s'intéresse à la vie quotidienne des parents « solos » (perception

habitant sans conjointe avec leur(s) enfant(s) âgés de moins de 18 ans, dans la même résidence principale. Les enfants passent, en général, une partie du temps (moins de la moitié) avec l'autre parent. Cette définition restreint de fait les pères enquêtés à des hommes ayant la résidence quotidienne ; les situations de garde alternée sont écartées de cette étude.

S'inscrivant dans une sociologie compréhensive²⁰, la méthode retenue pour réaliser cette recherche a été celle de l'entretien semi-directif compréhensif²¹, réalisé avec le parent « gardien », celui qui a la résidence quotidienne de son ou ses enfants à son domicile. Selon Françoise Le Borgne-Uguen, « le fait d'être parent "gardien" fait peser sur ce dernier le poids de l'autorité parentale. Les devoirs de parent et le métier de parent sont plus lourds²² ». Les entretiens ont abordé les pratiques quotidiennes paternelles depuis l'entrée en parentalité solo (tâches ménagères, tâches parentales, relations avec les enfants, activités communes, *etc.*) et la perception de la situation familiale (représentation des rôles parentaux, perception de la situation par l'entourage familial, amical, professionnel, *etc.*). La dernière partie de l'entretien était axée sur le bilan du père quant à sa situation et ouvrait sur la question de la remise en couple.

Quatre modes de prise de contact ont été utilisés : appels à témoins sur des sites consacrés aux différentes formes familiales, appels aux réseaux familiaux et d'interconnaissance et prise de contact avec une association consacrée aux familles solos. Dix-huit pères solos ont été rencontrés entre 2012 et 2015. Les entretiens ont duré entre une heure trente et deux heures trente et se sont déroulés dans un lieu choisi par l'enquêté (domicile, café, lieu de travail) principalement en région parisienne (voir le tableau des caractéristiques des enquêtés ci-contre).

de leur situation, rôle parental, conciliation travail/famille, *etc.*).

²⁰ Voir Patrick WATIER, *Une introduction à la sociologie compréhensive*, Belval, Circé, 2002.

²¹ Voir Elsa RAMOS, *L'entretien compréhensif en sociologie. Usages, pratiques, analyses*, Paris, Armand Colin, 2015 ; Jean-Claude KAUFMANN, *L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2011.

²² Françoise LE BORGNE-UGUEN, « Des styles familiaux au rôle parental... », in COUM D., *Des parents ! Quoi sert ?*, 2001, Toulouse, Éditions Érès, p. 118.

Illustration 1 : Caractéristiques des pères solos enquêtés

Prénoms des enquêtés	Âge	Nombre d'enfants et sexe	Âge des enfants	Ancienneté de la monoparentalité	Emploi	Localisation	Situation matrimoniale	Origine de la monoparentalité	Type de paternité solo
Sylvain	45	1 garçon et 1 fille	G - 9 ans F - 3 ans	1 an et demi	Chef d'entreprise	Ile-de-France	Séparé	Mésentente	Solo strict
Fabien	40	1 fille	F- 6 ans	1 an	Sans emploi	Province	Séparé	Mésentente	Solo mixte
Lucas	40	1 fille	F- 9 ans	9 ans	Chauffeur-livreur	Province	Séparé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Dimitri	40	1 garçon et 1 fille	G - 16 ans F - 2 ans	10 ans environ	Chirurgien libéral	Province	Séparé	Mésentente	Solo strict
Oliver	40	1 fille et 1 garçon	F- 8 ans G - 5 ans	3 ans et demi	Commercial	Province	Divorcé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Marco	40	1 fille et 1 garçon	F - 13 ans G - 10 ans	4 ans	Etudiant	Province	Divorcé	Divorce à l'initiative de la femme	Solo mixte
Lucien	40	1 fille	F - 4 ans et demi	3 ans	Chef d'entreprise	Province	Séparé	Séparation par consentement mutuel	Solo mixte
Damien	43	1 garçon et 1 fille	G - 13 ans F - 9 ans	1 an	Aide-soignant	Province	Divorcé	Divorce à l'initiative de la femme	Solo mixte
Joël	44	1 fille et 1 garçon	F - 15 ans G - 14 ans	7 ans et demi	Assimilé cadre	Ile-de-France	Divorcé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Romain	49	2 filles	F - 21 ans F - 14 ans	8 ans	Directeur de recherche clinique	Ile-de-France	Séparé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Samuel	49	3 filles et 3 garçons dont 3 à charge (autres mariés)	F - 16 ans F - 14 ans F - 12 ans	5 ans	Commerçant	Ile-de-France	Divorcé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Antoine	50	1 garçon et 2 filles	G - 21 ans F - 19 ans F - 16 ans	4 ans	Inspecteur de sécurité	Ile-de-France	Veuf	Veuvage	Solo strict
Thomas	41	1 fille	F - 6 mois	1 an	Commercial	Province	Divorcé	Divorce à l'initiative de la femme	Solo mixte
Edouard	46	2 filles et 2 garçons	F - 17 ans F - 15 ans G - 14 ans G - 10 ans	11 ans	Sans emploi	Ile-de-France	Divorcé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Charles	49	1 fille	F - 17 ans	13 ans	Directeur des ressources humaines	Ile-de-France	Séparé	Mésentente	Solo strict
Alexis	40	4 filles	F- 18 ans F- 13 ans F - 7 ans F - 5 ans	1 an	Commercial	Province	Divorcé	Abandon du domicile par la mère	Solo mixte
Jean	54	1 fille et 1 garçon	F - 18 ans G- 16 ans	16 ans	Agriculteur	Province	Divorcé	Abandon du domicile par la mère	Solo strict
Paul	46	2 filles	F - 12 ans F - 9 ans	7 ans	Sans emploi	Belgique	Séparé	Séparation à l'initiative de la femme	Solo mixte

G : garçon ; F : fille.

Les difficultés quotidiennes de la paternité solo

Une gestion mentale omniprésente : une nouveauté pour ces pères solos

Les pères solos soulignent les bouleversements induits par la parentalité solo. Quelles que soient les circonstances d'entrée (séparation, divorce, veuvage, etc.), les pères soulignent la nouvelle responsabilité qui leur est confiée. Désormais, ils sont seuls au quotidien avec leur(s) enfant(s) et de fait, expriment une certaine angoisse à gérer cette nouvelle identité de père solo.

Le rapport au rôle de père semble différent avec parentalité solo. Ces hommes ont conscience du caractère hors du commun de la résidence quotidienne à leur domicile. Leurs discours rendent compte du fait qu'ils se sentent davantage « sous pression », au sens où ils doivent démontrer quotidiennement qu'ils ont les capacités parentales nécessaires au rôle de parent « gardien ».

Je m'inquiète plus qu'avant aussi. Quand vous êtes à deux, c'est vrai que souvent ça repose sur la maman, il faut être honnête, mais là, ça repose sur mes épaules, c'est clair. (Antoine, 51 ans, 3 enfants)

Avec la parentalité solo, de nouvelles angoisses apparaissent chez ce père. Ces dernières concernent les tâches parentales et/ou domestiques et sont à mettre en perspective avec les activités auxquelles ces pères participaient lors de leur vie en couple. Antoine est le seul père solo rencontré, devenu solo à la suite du veuvage. Dans son couple, il y avait une répartition conjugale « traditionnelle », son épouse prenait en charge toutes les tâches domestiques et ménagères alors que ce dernier était essentiellement pourvoyeur de revenus. Le décès de son épouse a conduit Antoine à intégrer de nouvelles dimensions à son rôle parental.

Les pères solos déclarent tous avoir des inquiétudes face aux attentes vis-à-vis du rôle de parent solo et parlent volontiers de périodes de « flottement » suite à la suite de leur situation nouvelle.

Je me suis retrouvé un peu perdu pendant un moment, donc j'avais peur que la situation m'échappe. (Romain, 49 ans, 2 enfants)

Ce père exprime une déstabilisation à la suite de la parentalité solo. Désormais, le parent « gardien » ne peut plus faire appel à son conjoint pour valider ses pratiques ou l'aider dans la réalisation du

travail parental quotidien. Il est seul et doit adapter son organisation et faire appel à d'autres individus pour valider son comportement. Cette inquiétude semble inversement proportionnelle à l'investissement du père au sein du foyer pendant la période précédente. Plus le père était présent auparavant, moins ses inquiétudes seront nombreuses puisque sa situation familiale s'inscrit dans une certaine continuité. En revanche, pour ceux qui avaient des activités professionnelles prenantes et qui étaient relativement peu investis quotidiennement dans leur rôle parental, le bouleversement est total et les inquiétudes et angoisses d'autant plus nombreuses.

J'ai arrêté de culpabiliser, parce que ça aussi, on se prend une part de culpabilité. Moi j'ai longtemps pensé que ce n'était pas suffisamment bien [ce qu'il faisait comme tâches], et qu'il fallait plus. (Romain, 49 ans, 2 enfants)

Pendant les premières années ayant suivi sa séparation, Romain a beaucoup douté de ses capacités parentales, notamment parce que la plupart des activités parentales et domestiques étaient assurées par son ex-conjointe lors de la vie de couple. Le départ soudain et non anticipé de cette dernière a déstabilisé ce père. Il parle de son rapport à son rôle de père et notamment à la « pression » qu'il se met quant aux attentes de la société vis-à-vis de lui. Habituellement, c'est sur la mère que repose l'essentiel de la gestion de la sphère privée et familiale puisqu'elle est pensée « naturellement » plus apte dans ce domaine, les pères solos se retrouvent alors souvent dans une phase de flottement dans les premières années de parentalité solo²³. Les pères ont conscience qu'ils éveillent la curiosité et qu'ils ne font pas l'unanimité au sens où, la plupart du temps la résidence au domicile paternel est associée à une défaillance maternelle. Le père serait alors perçu comme étant le parent « gardien » par défaut et non pour ses capacités parentales propres. L'intériorisation de ces remises en causes des capacités des hommes à savoir élever seul un enfant, peut induire chez eux une pression supplémentaire à performer dans leur rôle. C'est l'idée selon laquelle ils vont désormais chercher non plus à s'inscrire dans la « bonne » paternité mais dans la « parfaite paternité » reprenant à leur compte les éléments traditionnellement attribués au « bon » parent et donc à la « bonne » mère puisque le père reste encore pensé comme le parent « secondaire ».

²³ Agnès MARTIAL (dir.), *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, op. cit.

L'absence d'un modèle de paternité solo et l'injonction à la « bonne » parentalité

Les attentes vis-à-vis du rôle de père ont évolué depuis quelques décennies. Le père d'aujourd'hui « doit » se montrer présent auprès de son ou ses enfants²⁴. Les pères rencontrés essaient de s'inscrire dans les normes de la « bonne » parentalité. La préparation des repas et l'attention portée à sa composition (équilibré, produits frais, « fait maison », *etc.*) sont au cœur de leur quotidien. Qu'ils aient été des « cordons bleus » avant la séparation ou qu'ils n'aient eu aucune connaissance culinaire, ces pères s'affairent à la préparation des repas, élément fondamental selon eux, de la « bonne » parentalité.

J'étais absolument, j'avais zéro formation à ce niveau-là. C'était mon ex-compagne qui était une super cuisinière, et qui s'occupait de tout. Donc je me suis retrouvé du jour au lendemain à devoir improviser, donc j'avais des copines qui étaient bonnes cuisinières aussi et qui m'ont filé leurs recettes les plus simples et je me suis débrouillé. (Romain, 49 ans, 2 enfants).

Romain fait appel à des « figures féminines » pour l'aider dans cet apprentissage. Ces dernières, qualifiées de « bonnes » cuisinières en raison de leurs compétences culinaires, sont chargées de lui donner des recettes simples, facilement exploitables pour rapidement s'adapter, qu'il pourra réaliser pour ses filles. Il s'agit pour ce père, d'intégrer les bases d'un savoir-faire utile afin de ne pas devenir un « mauvais parent » dans un domaine stratégique et vital de la vie familiale.

Pour moi c'était, j'ai focalisé là-dessus, je ne sais pas pourquoi. Je ne sais pas, pour moi ce qui était important, c'était qu'on bouffe normalement quoi. Et donc et encore aujourd'hui, j'ai ce souci de la perfection, il faut que mes filles, voilà quoi, il faut que je leur fasse des bons trucs, je ne peux pas leur faire un steak haché surgelé que je vais sortir du frigo, ça c'est tout simplement impossible pour moi. (Romain, 49 ans, 2 enfants)

Un changement de comportement s'opère chez ce père de famille, qui passe de père peu investi dans la préparation du repas

²⁴ Marie-Clémence LE PAPE, « Qu'est-ce qu'un "bon" parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », in C. MARTIN (dir.), *Être un « bon » parent. Une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, 2014, p. 31-51.

à celui revendiquant l'importance de nourrir « normalement » ses enfants. Il est perfectionniste dans sa pratique. La logique performative et injonctive de ce père se fixant un objectif ambitieux ressort de cet entretien. Le « normalement » signifiant pour lui, l'idéal du « bon » parent qui prépare des « bons » plats voire le « parfait parent ». Il y a une volonté de perfection chez la plupart des pères solos rencontrés, de faire plus que le minimum nécessaire. C'est l'idée selon laquelle, étant davantage « surveillés », ils doivent en faire plus que les autres pour confirmer leur capacité de « bon » parent. Ce père semble rechercher une continuité pour ses enfants. L'absence quotidienne de la mère qui prenait soin de la famille, en préparant de « bons » repas, apparaît en partie compensée par le travail du père visant à préparer des repas variés, à partir de produits frais et de recettes de tiers jugés compétents en la matière.

Dans leur quotidien, les pères font également appel à des professionnels de la parentalité tels que des psychologues, pédopsychiatres, *etc.* Ces demandes se font souvent au moment de l'entrée en parentalité solo ; les pères, conscients de l'atypicité de leur situation²⁵, souhaitent prendre les devants et échanger sur leur situation avec des professionnels.

Je suis allé voir une psy pour moi déjà [...]. Et je suis allé voir une psy aussi, une pédo-psychiatre pour mes filles, parce que je savais pas trop comment gérer la situation. (Romain, 49 ans, 2 enfants)

Ces professionnels sont sollicités à deux niveaux par ces pères : il s'agit de les rassurer sur leurs compétences parentales et de vérifier si les enfants ne sont pas (trop) perturbés par la situation de parentalité solo. Cette demande de validation est à mettre en parallèle avec le manque de modèle de paternité solo.

C'est vrai que ce n'est pas évident tous les jours. On n'a pas de modèle de pères qui élèvent seul leurs enfants donc c'est compliqué, on ne sait jamais vraiment si on fait correctement les choses. (Oliver, 40 ans, 2 enfants)

²⁵ Les pères ayant la résidence de leurs enfants représentent 15% des familles dites monoparentales.

Ce manque de modèle rend difficile la qualification de leurs pratiques au quotidien avec leurs enfants : sont-elles correctes ? Sont-elles dans « la norme » ? Comme le soulignent Danielle Boyer et Benoît Céroux, « l'exercice de la paternité s'accomplit de moins en moins en référence à des modèles prescrits, mais cet exercice est l'objet d'ajustements, de négociations²⁶ ».

Comment ces pères construisent-ils leur rôle paternel au quotidien ?

Des pères qui conjuguent figure « cadrante » et paternité relationnelle

Dans les entretiens, les pères solos rencontrés font part de la difficulté quotidienne à jouer ce qu'ils appellent les « deux rôles » (maternel et paternel), ce qui montre à quel point le cadre hétéronormatif perdure. Certains pères expriment leur souci de bien faire et d'être à la fois proches et cadrants.

On est très proche après, elle sait que je suis son père et pas son copain donc elle sait que quand je dis non, c'est définitif. Elle sait aussi que je suis son père et qu'il faut m'obéir. Je ne suis pas son copain de classe à qui elle peut répondre par exemple. Ayant eu Marie seul à charge très jeune, je n'ai pas eu le choix dans mon comportement. Il fallait que je sois la tendresse et l'autorité à la fois. Sa mère ne s'est jamais occupée d'elle, il fallait donc que quelqu'un joue les deux rôles. Je ne pouvais pas être que le papa gentil et affectueux ou que le papa autoritaire. (Lucas, 40 ans, 1 enfant)

Il s'agit pour ces pères de jongler au quotidien entre les attributs socialement conférés aux mères et ceux attribués au père telle que l'autorité. Cependant, réussir à jouer les deux rôles n'est pas facile pour ces pères. Certains d'entre eux ont des difficultés à répondre aux attentes du « bon » père et notamment à être une figure d'autorité²⁷. L'ensemble

²⁶ Danielle BOYER, Benoît CEROUX, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et société*, 2010, n° 24, p. 50.

²⁷ Voir Benoît CEROUX, « Paternité au quotidien et résidence alternée », *Politiques sociales et familiales*, 114, 2014, p. 17-28 ; Marie-Clémence LE PAPE, « Qu'est-ce qu'un "bon" parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », *op. cit.* ; Marianne MODAK, Clothilde PALAZZO, *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, *op. cit.*

des pères rencontrés différencient les rôles paternel et maternel auprès de l'enfant. Bien que ces pères se déclarent modernes, au sens où ils se considèrent capables de s'occuper du bien-être de leur(s) enfant(s) au quotidien, ils continuent d'associer aux rôles parentaux des rôles genrés.

Concernant la figure d'autorité, l'ensemble des pères enquêtés estime que cette dernière fait partie du rôle de père attendu. Cependant, étant le seul parent quotidien, ces pères ne souhaitent pas devenir le père quotidien qui punit face aux « mamans du dimanche²⁸ ».

Certains pères sont devenus plus proches de leur(s) enfant(s) depuis l'entrée en parentalité solo.

Après pour les câlins et tout, j'en faisais déjà beaucoup quand leur mère était là avec nous mais c'est vrai que depuis qu'elle est partie, nous sommes encore plus proches. Nous étions déjà très proches, j'ai toujours été très câlin avec mes enfants, je leur fais beaucoup de bisous, je les prends dans mes bras quand ça ne va pas et le soir particulièrement, ils me font des câlins avant d'aller se coucher. Je crois que quelque part oui, j'ai une relation privilégiée avec eux. Si l'un d'entre eux a du mal à dormir la nuit, il n'hésite pas à venir me réveiller [...] à ce niveau-là, je suis vraiment devenu un peu leur « mère » je dirais. Je dis « mère » parce qu'habituellement, quand un enfant ne dort pas la nuit, on dit qu'il va voir sa mère et bien moi, mes enfants viennent me voir. Et c'est vrai que c'est une fierté quelque part parce que je ne pense pas que tous les enfants ont une telle relation de confiance avec leur papa. (Oliver, 40 ans, 2 enfants)

Ce père semble représentatif de la « bonne » paternité contemporaine dans laquelle le père est présent et tendre avec l'enfant²⁹. Oliver utilise la référence maternelle pour qualifier ses nouvelles activités et fait appel aux représentations collectives qui associent maternité à douceur et tendresse. Il explique ressentir de la fierté

²⁸ Nous féminisons ici l'expression « papas du dimanche » qui désigne les pères qui ont un droit de visites et d'hébergement classique auprès de leur(s) enfant(s) (un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires). Ces derniers, appelés également « *Disneyland dads* » et présentés comme peu autoritaires, essaient d'organiser le (peu de) temps qu'ils passent avec leur(s) enfant(s) de façon à ce qu'il soit optimal. N'ayant plus la possibilité d'exercer leur paternité au quotidien, chaque moment passé avec leur(s) enfant(s) devient un moment à réussir à tout prix. Il faut que l'enfant soit satisfait du moment passé avec son parent pour que ces derniers ne s'espacent pas davantage et que l'enfant ne reste pas plusieurs jours avec une mauvaise impression de son parent.

²⁹ Marianne MODAK, Clothilde PALAZZO, *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, op. cit.

concernant la relation qu'il a construite avec ses enfants. Cette dernière est d'autant plus forte que sa capacité à occuper un rôle perçu comme féminin est validée par ses enfants puisqu'ils viennent le solliciter en cas d'angoisse nocturne.

Les pères qui déclarent s'identifier dans leurs pratiques parentales à la figure maternelle, sont ceux dont les liens avec la mère des enfants sont distants voire rompus. Ce volet maternel est habituellement pris en charge par la mère quand elle est encore en contact avec les enfants. Même si ces contacts sont épisodiques, ils évitent aux pères d'essayer de se substituer à la mère.

Des pères solos qui ne se « sentent » pas légitimes sur certains sujets « féminins »

La majorité des pères expriment leur inquiétude à combler l'absence de la mère auprès de leur(s) enfant(s). Ce manque ressenti par les pères devient plus concret pour certains d'entre eux, notamment lorsque les enfants l'évoquent avec le père. Selon les relations qu'ils entretiennent avec leur(s) ex-conjoint(e)s, cette présence féminine peut être apportée par la mère elle-même, selon l'organisation du droit de visite et d'hébergement. Quand ce lien est distendu ou rompu, ces pères font appel à ce que nous avons appelé des « référents féminins », qui peuvent être la grand-mère paternelle, une sœur, une amie ou même une voisine dans certains cas. Nous avons choisi de qualifier ces femmes de référents féminins, car ce sont elles qui sont sollicitées aux étapes clés de la vie de l'enfant pour le guider : enfance, puberté, passage à l'adolescence, puis entrée dans l'âge adulte.

Quand les pères solos se ne sentent pas légitimes sur certains sujets, ils font appel à ces dernières, ce qui leur permet de déléguer une partie du volet féminin et maternel du travail parental³⁰. Lorsqu'ils sollicitent un référent féminin, ils tentent de confier le travail éducatif à une personne de confiance. Ils estiment qu'en tant que parent, il est important d'accompagner leur(s) enfant(s) sur certains aspects de leur existence, mais, faute de se sentir légitimes, ils délèguent cette activité à un tiers estimé plus compétent. Ces pères peuvent faire

³⁰Nous reprenons également l'idée développée par Agnès Martial selon laquelle « la notion de travail parental apparaît comme un fécond révélateur de l'évolution des statuts et des rôles sexués au sein du couple et de la famille. Recouvrant les différents gestes, savoir-faire et compétences liés à l'accomplissement des soins et des tâches relatifs à l'éducation quotidienne des enfants, elle requalifie des actes traditionnellement attribués à la sphère féminine », Agnès MARTIAL, « Le travail parental : du côté des pères séparés et divorcés », *Informations sociale*, 154, 2009, p. 96.

appel à plusieurs référents féminins ou à un seul selon les ressources relationnelles féminines dont ils disposent. Marco mobilise plusieurs référents féminins lorsque sa fille évoque des questionnements relatifs au développement de son corps, auxquels il ne sait pas comment répondre.

Il y a toutes les questions autour des règles et des garçons, je ne sais pas trop comment aborder le sujet avec elle. C'est vrai que c'est des choses où je sentais qu'elle n'osait pas trop m'en parler. (Marco, 40 ans, 2 enfants)

Trois éléments sont pris en compte pour solliciter un référent féminin : ses propres compétences (à soi), la disponibilité d'un référent féminin (il faut qu'il existe) et l'identification d'un besoin (supposé ou avéré) de l'enfant.

Concernant les questions relatives aux rapports homme/femme, Marco approuve l'intervention d'un autre référent féminin que la mère de ses enfants, sa sœur.

Pour les rapports aux garçons, ma fille est très proche de ma sœur de 21 ans et je crois que ça l'aide à comprendre un peu les comportements des garçons. (Marco, 40 ans, 2 enfants)

La validation de ce second référent semble s'expliquer par la proximité d'âge entre la sœur de Marco et sa fille, et par le fait que les discussions relatives aux garçons et à la sexualité sont plus délicates à aborder avec son parent. Selon Patrice Huerre et Christilla Pellé-Duël,

il est notable de remarquer que, père ou mère solo, c'est aux femmes qu'il est fait appel, et jamais (ou presque) aux hommes, comme si la situation de parent seul, quel que soit le sexe du parent, ne se référait qu'à une compétence spontanément supposée des femmes en matière de prise en charge des enfants³¹.

La puberté est la période au cours de laquelle le père solo fait le plus appel au référent féminin. Une fois choisi, ce dernier peut jouer un rôle utile auprès du père dans l'information des modifications liées à la puberté. Les grands-mères paternelle et maternelle sont également mises à contribution.

³¹ Patrice HUERRE, Christilla PELLE-DOUEL, *Pères solos, pères singuliers ?*, Paris, Albin Michel, 2010, p. 88.

Après moi j'ai dit à ma fille d'appeler les mamies, les deux mamies, comme ça, elle a deux sons de cloches. [...] Je lui ai dit que si elle avait des choses compliquées à dire, qu'elle pouvait appeler les autres, et que ça ne me vexerait pas, dès lors que moi, elle autorisait la personne à m'appeler pour me dire « ah tiens, Manon m'a dit ça ». (Joël, 44 ans, 2 enfants)

La délégation du travail parental est partielle et encadrée. Dans le cas où la référente identifie une nécessité d'en parler au père, elle doit pouvoir le faire sans briser la relation de confiance avec l'enfant qui l'a sollicitée. Ce père exprime la volonté que soient partagées les informations importantes d'un point de vue parental. Dans cet extrait, l'information part du référent féminin pour aller vers le père, cela signifie que le père laisse à la référente le choix de dire ou non. Il s'agit ainsi plutôt d'une demande de partage de certaines informations.

Une paternité « sous surveillance » ?

Une paternité à l'épreuve du quotidien

Bien que la garde leur ait été attribuée légalement, nombreux sont les pères qui vivent dans la crainte d'une remise en cause du jugement.

Je vous avoue que j'ai beaucoup de soucis avec la justice puisque mon ex-épouse cherche régulièrement à récupérer la garde des enfants donc je suis régulièrement entendu dans les tribunaux ou chez les gendarmes pour prouver que je m'occupe bien de mes enfants. (Dimitri, 40 ans, 2 enfants)

Cette inquiétude et ce contrôle sont également présents chez les pères dont l'ex-conjointe n'a pas entamé de démarches pour réviser le mode de garde.

Ma crainte, c'était que mon ex-femme pour me faire chier, le jour où elle aurait retrouvé une stabilité tout ça et qu'elle veuille reprendre les enfants. (Joël, 44 ans, 2 enfants)

Cette inquiétude est inhérente au statut de père solo. Les pères rencontrés semblent avoir intégré le caractère exceptionnel et atypique du type de garde dont ils ont bénéficié. Dès lors, ils essaient de maintenir les conditions de vie les plus « normales » possibles pour éviter tout ce

qui pourrait être utilisé à leur rencontre (décrochage scolaire, problèmes comportementaux, *etc.*) et remettre en cause la résidence quotidienne à leur domicile.

Comme évoqué par Dimitri : les comptes à rendre au quotidien sur ses capacités à s'occuper de ses enfants, sont une caractéristique spécifique des pères solos dont les compétences parentales sont observées et mises à l'épreuve quotidiennement. Selon eux, c'est parce qu'ils sont des hommes ayant obtenu la résidence quotidienne de leur(s) enfant(s), qu'ils sont davantage surveillés par les institutions. Certains pères expriment explicitement la différence de traitement entre les hommes et les femmes.

Après, il y a le problème de la surveillance, on n'a jamais droit à l'erreur. Quand une mère se trompe, on aura plutôt tendance à dire : « la pauvre, c'est difficile ». Alors que si un père fait une erreur, on peut lui retirer la garde. (Thomas, 41 ans, 1 enfant)

Conscients de la fragilité de leur situation, les pères développent des attitudes et des stratégies quotidiennes pour « normaliser » au mieux leur paternité solo.

Des pères en quête de « normalisation » de leur paternité solo

La plupart des pères qui ont à charge des enfants jeunes et notamment des filles, font part de situations qu'ils n'avaient pas anticipées lorsqu'ils en ont obtenu la garde. Lorsque Joël a débuté sa vie solo avec ses deux enfants, il s'est rendu compte que sa situation suscitait des interrogations et des soupçons de la part des autres parents et surtout des mères puisque ce sont elles qui sont les plus visibles dans les lieux liés à la scolarité et la famille comme les sorties d'école, les réunions parents-profs, *etc.*

Un exemple flagrant, c'est quand ma fille me disait « papa, je vais dormir chez une copine », je disais « pas de problème » et quand ma fille me disait « est-ce que Morgane ou Isa peut venir dormir à la maison ? », je disais « oui, pas de problème », et que ma fille arrivait en pleurant en me disant « la maman, elle ne veut pas, parce que tu es un papa tout seul et qu'elle ne te connaît pas ». Et c'est des choses qu'on n'imagine pas ça, et bien je lui ai dit « tu dis à la maman que si elle veut, on va boire un café, ici et puis je me présente », donc voilà, je l'ai fait et les mamans ont accepté après. Je ne leur ai pas raconté ma vie mais je leur ai dit « voilà, j'élève mes deux enfants », et puis

ils [les mères] ont vu comment ma fille était avec moi aussi. (Joël, 44 ans, 2 enfants)

La situation de Joël élevant seul ses deux enfants âgés, à ce moment-là, de 6 ans pour sa fille et 5 ans pour son fils, était perçue par les mères de l'école comme sortant de l'ordinaire et, par conséquent, objet de curiosité voire de craintes. À la suite de cet évènement, il « fait ses preuves » de « bon » parent. En les recevant au domicile familial, elles peuvent observer son lieu de vie et évaluer en partie ses compétences parentales : aménagement du logement, propreté, rangement, *etc.* Il explique également que ces rencontres permettent à ces mères de l'interroger sur les questions qu'elles se posent et, par ses réponses, Joël démontre qu'il a intégré les attentes sociales en termes de parentalité. Il peut ainsi être amené à expliciter son comportement de père solo au quotidien et rassurer ces mères sur ses capacités à élever seul ses deux enfants. Après cet incident, Joël a pris acte des craintes inhérentes à sa situation de père solo en charge d'enfants en bas âge et a anticipé de futures sources de problèmes en mettant en place un certain nombre d'aménagements.

C'est vrai que bizarrement, je n'avais pas à me justifier mais il est vrai que j'ai de suite installé au bout de deux ans, Manon avait 6 ans, donc au bout d'un an, j'ai installé un robinet mitigeur dans la douche, parce que je me suis posé la question, ça s'est passé dans la foulée des mamans qui avaient un doute sur un papa tout seul avec ses enfants, et en fait je me suis dit « je vais installer un mitigeur pour que Manon puisse se doucher toute seule ». Parce qu'il s'agirait pas qu'en rentrant au collège, on lui demande, « alors comment ça se passe une journée », « bah papa me douche », je me suis dit, « on ne sait jamais ». (Joël, 44 ans, 2 enfants)

L'installation du mitigeur est un moyen, pour ce père, d'éviter des soupçons plus nombreux sur sa situation. Tous les pères ayant une fille à charge ont fait mention de ces doutes et de cette méfiance dont ils sont l'objet. Habituellement, le rapport au corps et à la sexualité est géré par les femmes, notamment au moment de la puberté. Ce sont elles qui abordent les sujets liés à l'intimité, les hommes étant habituellement perçus comme moins aptes à aborder ces problématiques. Veronika Nagy³², dans sa recherche sur les pères demandant du temps « en plus » avec leurs enfants, souligne cette dimension sexuelle très présente dans

³² Veronika NAGY, « La cause des paternels dans les litiges de l'après-rupture », in MARTIAL A. (dir.), *Des pères « en solitaire »*, *op. cit.*

l'imaginaire social pour caractériser l'homme et plus particulièrement l'homme célibataire. Elle explique notamment le rôle de la nouvelle conjointe dans l'obtention de temps supplémentaire de la part du père. Cette nouvelle compagne est censée réguler la dimension sexuelle de l'homme célibataire. Ainsi, un des intérêts majeurs du procédé consistant à souligner l'existence du nouveau couple réside assurément dans le fait qu'il permet de tenir à bonne distance les stéréotypes associés à l'homme célibataire (vie sexuelle débridée, soirées alcoolisées à répétition, hygiène douteuse et désordre domestique, *etc.*), dont la figure est d'emblée potentiellement dangereuse et inquiétante du point de vue de l'intérêt de l'enfant. En somme, tout se passe comme si la conjugalité faisait des hommes de meilleurs pères en leur faisant adopter des mœurs plus « civilisées », c'est-à-dire en les transformant en adultes responsables et dignes de confiance³³.

Conclusion

La parentalité solo entraîne un nouveau rapport à la paternité et de nouvelles difficultés et soucis. C'est au père seul de composer un nouveau répertoire avec des partitions socialement genrées. Dans leur rapport à la paternité, ces pères expriment un manque de la figure maternelle au quotidien. Attachés à cette présence quotidienne, ils ne se sentent pas (toujours) légitimes sur les sujets traditionnellement dévolus aux mères, ce qui les amène à faire appel à des référents féminins (notamment pour les questions liées à la sexualité).

L'absence de modèle de « bonne » paternité solo les conduit à se rapporter essentiellement aux modèles féminins. Ces pères expriment la difficulté de savoir si leurs pratiques parentales s'inscrivent dans « la norme ». Pour se rassurer, ils cherchent une validation de leur paternité auprès des mères et des professionnels (psychologues, pédopsychiatres, *etc.*). L'absence de normes largement diffusées ne permet pas à ces pères de se sentir plus libres et de composer leur propre répertoire de comportements. Alors que les mères subissent de nombreuses injonctions et discours normatifs sur la figure de la « bonne » mère et tentent parfois de s'y soustraire pour affirmer leur individualité, ces pères solos font face à une absence de normes déstabilisatrice.

Ils investissent plutôt des pratiques et des domaines spécifiques traditionnellement attribués aux femmes, pour se sentir et se montrer

³³ *Ibid.*, p. 116.

« bon » parent³⁴. L'occupation de ces activités ne signifie pas qu'ils cherchent à être une seconde mère pour leurs enfants. Au contraire, ils se sentent obligés de reprendre leurs fonctions (celles de la mère) vis-à-vis des enfants, d'une part, pour produire une certaine continuité familiale entre l'avant/après et, d'autre part, pour obtenir une sorte de certificat, à leurs yeux et ceux d'autrui, de parent ayant les compétences nécessaires pour élever seul un enfant. Même s'ils ne sont pas à l'aise avec l'ensemble de ces tâches, ces pères solos les reprennent, car celles-ci permettent leur validation comme « bons » parents et restent très prudents vis-à-vis du contrôle social et de leur légitimité en tant que père solo.

³⁴ Claude MARTIN, « Être un bon parent ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014.